

Le 30 mai 2001
les locataires du 9 rue de la Fare – 13001 Marseille
sont assignés devant le TGI de Marseille, en vue de leur expulsion des
logements que certains d'entre eux occupent depuis plus de 20 ans !

Il s'agit de 20 personnes : 17 algériens et 3 tunisiens. Ils sont tous en situation régulière et à jour du paiement de leur loyer. Ils vivent pour la plupart de pensions d'invalidité ou de retraites très modestes. Leur état de santé est préoccupant à cause des travaux pénibles qu'ils ont effectués durant leur carrière professionnelle et des conditions de logement indignes qu'ils subissent depuis de nombreuses années. En effet, l'immeuble du 9 rue de la Fare comporte 18 chambres, seulement 2 WC, aucune douche, ni chauffage, les locataires ne disposent que de l'eau froide distribuée par le système des caisses à eau avec des conduits en plomb.

La **S.A. ZVITEX** gère plusieurs hôtels dans le quartier Belsunce : le 8 et le 9 de la rue de la Fare, le 14/16 cours Belsunce et le 42 cours Belsunce. Ce dernier a été cédé récemment à **Marseille Aménagement**. (société d'économie mixte de la mairie de Marseille)

N'ayant pas obtempéré à l'injonction municipale de réaliser des travaux, le gérant a tenté en octobre 99 d'expulser les locataires et vendre son bien libre de toute occupation à **Marseille Aménagement**. Cette manœuvre a été mise en échec et dénoncée publiquement pour non-respect du droit au logement des locataires !!

Le gérant revient aujourd'hui à la charge, se prévalant d'un arrêté d'insalubrité pris par **la Mairie de Marseille** qui n'a jamais été porté à la connaissance des locataires, même pas par les services municipaux ! Cet arrêté ne l'a pas empêché de percevoir les loyers jusqu'à aujourd'hui. Depuis le début mai 2001 il ne délivre plus les quittances de loyer, et a recours à une pression intolérable sur des personnes vulnérables : faire couper l'eau par la SEM pour défaut de paiement ! cette coupure est prévue pour le 28/05/01.

Le cas du 9 rue de la Fare n'est isolé dans le quartier Belsunce, plusieurs immeubles ont été rendus vacants par les marchands de sommeil en vu de leur cession à Marseille aménagement, principal acquéreur des immeubles ainsi vidés au mépris des droits au logement des occupants, qui sont souvent des personnes très fragiles et qui habitent le quartier depuis très longtemps ! la rénovation de ces immeubles intervient ensuite avec un apport important de fonds publics, ce qui représente autant de primes à la casse sociale que constitue la détresse des personnes délogées.

Nous devons tous réagir pour exiger une réhabilitation au profit de tous et
le respect au droit au logement notamment des plus fragiles. Notre
engagement à soutenir les personnes menacées est fondamentale, et peut
dissuader de la poursuite de ce processus pervers.

L'association UN CENTRE VILLE POUR TOUS
vous appelle à
un rassemblement le 29/05/01 à 12 heures
à l'angle de la rue st Ferréol et de la Cannebière
et à être très nombreux
au TGI 6 r Joseph Autran le 30/05/2001 à partir de 8h30